

**RÉCAPITULATION DES CHANGEMENTS À L'INSTRUMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'APPROBATION DES DOCUMENTS FINANCIERS (dernière mise à jour: 4 septembre 2015)**

Chaque fois que l'instrument de délégation fait l'objet d'une révision ou qu'une mise à jour est approuvée, les tableaux de délégation sont remplacés par les plus récentes versions. Le tableau ci-dessous fournit un sommaire des modifications importantes, débutant avec l'instrument de délégation révisé et approuvé en mai 2015.

<b>Changements à l'instrument de délégation depuis son approbation par le Ministre Poilievre en mai 2015</b>	<b>Approuvées par</b>	<b>Date effective</b>
La position of Coordonnateur des services de gestion sous le Tribunal de santé et sécurité au travail pour le Programme du travail a été approuvée par le Dirigeant principal des finances (DPF) comme étant équivalente à la position de gestionnaire.	DPF	31 août 2015
Le Ministre a approuvé de nouveaux pouvoirs de signature fonctionnels (S.34) pour des positions spécifiques sous la Direction générale de l'Agent principal des finances d'EDSC afin d'initier et approuver les prélèvements de fonds d'un crédit à la Commission de la Capitale Nationale (CCN). En tant que société d'État consolidées, la CCN n'est pas admissible aux crédits parlementaires pour financer ses activités. Puisque le Ministre Poilievre est responsable de la CCN, EDSC est devenu responsable pour ces prélèvements de fonds d'un crédit.	Le Ministre Pierre Poilievre	21 mai 2015
Le Ministre a délégué temporairement (pour la durée de son mandat) au Sous-ministre du Travail, l'autorité d'approuver des propositions et demandes pour des subventions et contributions (Vote 5) financées sous le Programme du travail pour les deux organisations suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondation canadienne de recherche sur le sida</li> <li>• The Sandbox Project Charity</li> </ul> <b>Note.</b> Étant une délégation temporaire, cette autorité n'apparaît pas dans l'Instrument de délégation du Ministère.	Le Ministre Pierre Poilievre	20 avril 2015

<b>Sommaire des modifications importantes pour l'instrument de délégation de mai 2015</b>	<b>Approuvées par</b>	<b>Date effective</b>
Une revue complète de l'instrument de délégation approuvé par le Ministre Kenney en février 2013 (incluant des approbations ad hoc entre février 2013 et mai 2015) a été effectuée suite à la nomination du Ministre Poilievre en février 2015. Les principales modifications sont les suivantes : <p><b>MODIFICATIONS GÉNÉRALES:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nouvel instrument de délégation est pratiquement le même que celui précédemment en vigueur;</li> </ul>	Le Ministre Pierre Poilievre  Note: Les pouvoirs relatifs aux subventions et contributions de la Partie II de	25 mai 2015

## EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

### INSTRUMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'APPROBATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

<ul style="list-style-type: none"><li>- Les pouvoirs reliés aux radiations, dispenses et remises ont été consolidés dans une nouvelle matrice (Section 5);</li><li>- L'instrument de délégation est maintenant divisé en cinq sections :<ol style="list-style-type: none"><li>1. Pouvoirs financiers relatifs aux fonds de fonctionnement et autres pouvoirs financiers</li><li>2. Pouvoirs financiers relatifs aux programmes législatifs</li><li>3. Pouvoirs financiers relatifs aux subventions et contributions (S&amp;C)</li><li>4. Autres pouvoirs non financiers</li><li>5. Pouvoirs financiers relatifs aux radiations (<b>Nouveau</b>);</li></ol></li><li>- Des pouvoirs fonctionnels ont été délégués pour l'administration des programmes de Régime de pensions du Canada (RPC), de l'Assurance emploi, de la Sécurité de la vieillesse (SV), du compte de Rentes sur l'État et du compte de l'assurance de la fonction publique;</li><li>- Des pouvoirs de Programme et fonctionnels sont maintenant délégués pour le nouvel élément législatif appelé " Transactions administratives touchant le compte de Régime de pensions du Canada" sous la matrice des Pouvoirs financiers relatifs aux programmes législatifs;</li><li>- Des mises à jour administratives ont été apportées afin de refléter les changements organisationnels et les changements au niveau des titres de postes.</li></ul> <p><b>MODIFICATIONS DÉTAILLÉES:</b></p> <p><b>SECTION 1 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX FONDS D'OPÉRATION ET AUTRES POUVOIRS FINANCIERS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Colonne 1.20 - Le pouvoir de passer des marchés a été augmenté de \$5K à \$10K pour les postes de Sous-ministre adjoint à Adjointe de direction afin de supporter la décision ministérielle d'augmenter l'utilisation de la carte d'achat;</li><li>- Colonne 1.20 - Le pouvoir de passer des marchés pour des postes fonctionnels qui ne sont plus impliqués dans le nouveau processus centralisé de contrats et approvisionnement a été éliminé;</li><li>- Pouvoir d'attestation (Art. 34) - Un nouveau pouvoir fonctionnel a été délégué au poste de spécialiste fonctionnel - DIRCM pour l'attestation des règlements interministériels (RI);</li><li>- Colonne 1.25 à 1.27 - Les pouvoirs reliés aux Radiations des biens de la Couronne et de dettes ainsi que les Dispenses des intérêts ont été enlevés du contenu de la matrice des Pouvoirs financiers relatifs aux fonds de fonctionnement et autres pouvoirs financiers et consolidés dans une nouvelle matrice (Section 5);</li><li>- Des mises à jour administratives ont été apportées afin de refléter les changements organisationnels et les changements au niveau de titre de postes fonctionnels.</li></ul>	<p>l'assurance-emploi ont été approuvées par la Commission de l'assurance-emploi du Canada (CAEC)</p>	
--	---	--

**SECTION 2 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX PROGRAMMES LÉGISLATIFS**

- Colonne 2.04 - Les pouvoirs reliés aux Remises de dettes du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la Sécurité de la vieillesse (SV) ont été enlevés du contenu de la matrice des Pouvoirs financiers relatifs aux programmes législatifs et consolidés dans une nouvelle matrice (Section 5);
- Colonne 2.04 - Des pouvoirs ont été ajoutés autorités de Programme existantes pour l'attestation (Art. 34) des transferts mensuels pour le remboursement des bénéficiaires au Régime des rentes du Québec (RRQ). Des pouvoirs d'attestation (Sec.34) fonctionnels ont aussi été délégués aux positions de DPF et DG principal DIRCM pour les transferts mensuels au RRQ;
- Colonne 2.10 - Des pouvoirs d'attestation (Sec.34) fonctionnels ont été délégués au poste de DPF pour l'élément Paiement d'expérience commune sous le projet de Résolution des pensionnats indiens;
- Colonnes 2.11 à 2.13 - De nouvelles positions de Programme ont été déléguées des pouvoirs d'attestation (Sec.34) pour les transactions touchant le compte des rentes sur l'État, le compte d'assurance de la fonction publique et le compte des Agents des rentes. Des pouvoirs d'attestation (Sec.34) fonctionnels ont aussi été délégués aux positions de DPF et DG principal DIRCM pour les transactions touchant le compte des rentes sur l'État, le compte d'assurance de la fonction publique et le compte des Agents des rentes;
- Colonne 2.14 - Des pouvoirs d'attestation (Sec.34) fonctionnels ont été délégués aux positions de DPF et DG principal DIRCM pour les transactions touchant le compte de gestion de l'assurance-emploi (A-E). Des pouvoirs d'attestation (Sec.34) fonctionnels ont aussi été délégués aux positions de Directeur et Spécialiste fonctionnel DIRCM pour les frais d'administration remboursables sous la Loi de l'A-E;
- Colonne 2.15 - Des pouvoirs législatifs appelée " Transactions administratives touchant le compte de Régime de pensions du Canada (RPP)" apparaissent maintenant dans une nouvelle colonne sous la matrice des Pouvoirs financiers relatifs aux programmes législatifs. Cette nouvelle colonne distinguera les pouvoirs pour imputer les frais administratifs au compte du RPC des pouvoirs pour émettre les prestations du RPC.
- Colonne 2.15 - Des positions de Programme ont été déléguées des pouvoirs d'attestation (Sec.34) pour les frais administratifs payables sous la Loi du RPC. Des pouvoirs fonctionnels d'attestation (Sec.34) et de paiement (Sec.33) ont aussi été délégués aux positions de DPF et au DG principal, Directeurs et Spécialistes fonctionnels de DIRCM pour les frais administratifs payables sous la Loi du RPC. Ces pouvoirs fonctionnels incluent aussi les transferts du flux monétaire à l'office d'investissement du RPC, des remises de prestations retenues (retenues d'impôt, ententes d'ordre familiale, compensation des dettes et retenues) payable à des tierces parties.
- Des mises à jour administratives ont été apportées afin de refléter les changements

<p>organisationnels et les changements au niveau de titre de postes fonctionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Des notes de bas de page ont été ajoutées afin de restreindre des pouvoirs fonctionnels récemment délégués.</li></ul> <p><b>SECTION 3 – POUVOIRS D'APPROUVER DES DOCUMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Pouvoirs fonctionnels :</b><ol style="list-style-type: none"><li>1. La position de Ministre de EDSC a été ajoutée à la matrice afin de standardiser l'information contenue dans toutes les matrices.</li></ol></li><li>- <b>Programmes d'EDSC :</b><ol style="list-style-type: none"><li>1. Des mises à jour administratives ont été apportées afin de refléter les changements organisationnels et les changements au niveau de titre de postes pour Service Canada.</li></ol></li><li>- <b>Programme du Travail :</b><ol style="list-style-type: none"><li>1. La position de Ministre de EDSC a été ajoutée à la matrice afin de standardiser l'information contenue dans toutes les matrices.</li></ol></li><li>- <b>Programmes conjoints EDSC-CAEC Joint (Partie II de l'assurance-emploi):</b><ol style="list-style-type: none"><li>1. Des mises à jour administratives ont été apportées afin de refléter les changements organisationnels et les changements au niveau de titre de postes pour Service Canada.</li></ol></li></ul> <p><b>SECTION 4 – AUTRES POUVOIRS NON FINANCIERS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Des mises à jour administratives ont été apportées afin de refléter les changements organisationnels et les changements au niveau de titre de postes fonctionnels.</li></ul> <p><b>SECTION 5 – POUVOIRS FINANCIERS RELATIFS AUX RADIATIONS (Nouveau)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cette section a été créée afin de faciliter l'utilisation de l'instrument de délégation pour les employés de EDSC;</li><li>- Les pouvoirs liés aux Radiations des biens de la Couronne, des radiations de dettes ainsi que les Dispenses des intérêts ont été enlevés du contenu de la matrice des Pouvoirs financiers relatifs aux fonds de fonctionnement et autres pouvoirs financiers et consolidés dans cette nouvelle matrice. Il n'y a eu aucun changement au niveau des pouvoirs délégués pour ces dernières.</li><li>- Les pouvoirs liés aux Remises de dettes du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la Sécurité de la vieillesse (SV) ont été enlevés du contenu de la matrice des Pouvoirs financiers relatifs aux programmes législatifs et consolidés dans cette nouvelle matrice. Le seul changement est le</li></ul>		
--	--	--

rétablissement des pouvoirs de Programme qui gouverne la remise de dette pour le RPC et la SV qui existaient auparavant, mais qui avaient été oubliés par erreur lors de dernière mise à jour.

**NOTES SUPPLÉMENTAIRES ET TABLE D'ÉQUIVALENCE**

- Les Notes supplémentaires qui fournissent d'importantes définitions et restrictions selon les politiques du CT et du Ministère afin de compléter l'Instrument de délégation n'ont pas encore été mise à jour;
- L'Annexe A contenue dans les Notes supplémentaires contient la Table des positions équivalentes. Cette Table a été mise à jour afin de refléter les changements au niveau de titre de postes et les pouvoirs délégués à de nouvelles positions.